

Orientation 2.2.2 : Encourager une exploitation durable des ressources

Orientation 2.2.2 : Encourager une exploitation durable des ressources

[...]

- **Mesure 2.2.2.2. : Valoriser l'utilisation du bois en favorisant des filières bois éco-responsables**

La filière bois est actuellement inexistante, la majeure partie du bois utilisé -notamment pour la construction- étant importée. Ainsi, alors que l'aménagement 1991-2000 de la forêt départementalo-domaniale prévoyait 43 000 m³ de bois récolté, seulement 3 389 m³ ont été commercialisés pendant cette période. Dans un premier temps, en cohérence avec la convention tripartite ONF - Conseil général - Établissement public du parc national, il est donc nécessaire de créer une filière bois éco-responsable de façon à valoriser en circuit-court l'utilisation traditionnelle du bois comme bois d'oeuvre (en alternative aux importations systématiques), comme charbon de bois et boisénergie ou encore comme étais, gaulettes, etc.

Déclinaison possible de la mesure :

- Évaluer la ressource bois accessible en forêt publique (plantations) et privée (après le diagnostic forestier) de façon à la valoriser

[...]

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- **Service de l'État en charge de la forêt**
- **Propriétaires forestiers et leurs représentants**
- **Office national des forêts**
- Collectivités territoriales
- Établissement public du parc national

[...]

Page 52 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3768

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2016-09-22 21:07